



Hors-série n° 49

(ISSN 1245-3781)

**Le compoix de Dourbies
(1647)**

par
Jean ANDRÉ

La paroisse-communauté de Dourbie au 17e siècle

En 1647, la population de la paroisse de Dourbie est d'environ 850 personnes. Le chef-lieu est fort petit mais l'étendue de la paroisse est vaste, plus de 6000 hectares, soit 30 000 sétérées, composée de 20 hameaux et d'une douzaine de métairies isolées dans les vallées de la montagne.

Les terroirs sont assis dans un pays réputé fort montagneux des Cévennes, d'un accès difficile, situé autour de la haute vallée de la rivière de Dourbie et hors des chemins de passage et de grande communication, si bien que chemins ou drailles existants, empruntés seulement par les gens du pays et par leurs bêtes de bât, sont étroits et constamment en très mauvais état, ravinés par les eaux de ruissellement et recouverts de neige plusieurs mois de l'année.

Les points d'altitude extrêmes vont de 665 m, au confluent du Crouzoulou avec la Dourbie, à 1400 m dans la zone du col de Faubel. Le village de Dourbie est élevé et situé dans la partie intermédiaire, à 900 m d'altitude.

Ce territoire est désigné sous le double vocable de *paroisse-communauté*; ces deux entités se complètent et se chevauchent mais leurs pouvoirs sont séparés. Le curé est responsable de la paroisse, le premier consul de la communauté.

La paroisse-communauté de Dourbie est découpée en trois parcelles:

- *le travers* – partie médiane comprenant le village de Dourbie et les hameaux contigus, ainsi que celui de Comeiras;
- *l'aval* – partie basse, les lieux en aval de Dourbie et la vallée du Crouzoulou;
- *la montagne* – partie haute, en amont de Caucalan et la zone montagneuse.

La communauté dépend de la viguerie du Vigan, de la sénéchaussée de Nîmes-Beucaire et de l'intendance du Languedoc.

La paroisse (église) de Dourbie est un bénéfice cure, uni à la mense épiscopale de l'évêque de Nîmes qui en est le prieur et le gros décimateur*.

En cette année 1647, la paroisse est tenue par le curé Guillaume GACHE.

La communauté est une communauté d'habitants, animée par un conseil général des habitants, dirigé par deux consuls, Etienne LAFON et Barthélémy GARREL, assistés de quatre assesseurs et d'un greffier.

Cette communauté est placée sous la haute dépendance et autorité du seigneur marquis de ROQUEFEUIL, siégeant à St-Jean du Bruel en Rouergue, car la seigneurie – fort étendue – est assise sur les provinces du Languedoc et du Rouergue.

Les consuls sont nommés annuellement par le procureur du seigneur. Ils désignent ensuite eux-mêmes leurs assesseurs; l'ensemble est agréé par l'universalité des habitants, lors des assemblées réunies en corps de communauté.

La seigneurie est découpée en mandements ou baillies. La paroisse communauté de Dourbie constitue la baillie haute dite du mandement de *Valgarnide*. Le seigneur est représenté par un baille, mais ce dernier n'a aucune autorité directe sur le fonctionnement du consulat. Le baille sera plus tard supprimé.

Le village de Dourbie est né du hameau de Combarnols, situé sous l'église Notre-Dame de Dourbie. L'usage du nom de Combarnols se perdit au début du 16e siècle pour être

remplacé par celui de Dourbie, qui s'écrivait sans le *s* final et ce jusqu'au milieu du 19^e siècle.

Les habitants de la paroisse de Dourbie ne possédaient en pleine propriété que peu de terres, le restant appartenant en partie au seigneur dominant, qui en jouissait noblement. De nombreuses parcelles, tenues par des fermiers du pays, appartenaient à des *forains** – nobles ou bourgeois résidant hors de la communauté.

Les terroirs de Dourbie étaient pauvres et dispersés. Les morcellements parcellaires successifs en avaient réduit les superficies. Les terrains exigeaient de pénibles travaux d'exploitation manuelle et de terrassement pour l'entretien des *faïsses**, des *travers**, victimes du ravinement des eaux de pluie.

Le manque de bonté du sol ne permettait que la culture du seigle. Les prés étaient assez nombreux. Les parties médiane et basse de la paroisse étaient couvertes de châtaigniers; c'était la manne providentielle pour l'alimentation des habitants et du bétail.

Les nombreux et vastes terrains de parcours, jouis en indivis entre les habitants, permettaient à chacun d'en tirer quelques ressources pour l'usage domestique et l'alimentation du cheptel. Les plus pauvres pouvaient ainsi nourrir leurs enfants avec une chèvre ou une brebis. Régulièrement, des défriches étaient pratiquées dans ces terrains hermes et communaux. Le *compoix* désigne de nombreux issarts ou issartels, qui sont des terrains broussailleux, anciennement défrichés et cultivés.

Les parties basse et médiane de la paroisse sont couvertes de châtaigneraies, quelques terres labourables, des prés sur les versants des ruisseaux; dans les creux, les jardins et chenevières.

La partie haute – dite de la Montagne – est couverte de vastes forêts de hêtres appartenant au seigneur de Roquefeuil; les bois de haute futaie sont peu étendus. Le pays est surtout couvert de bois de faux, d'accès et d'exploitation difficiles.

La rive droite de la rivière de Dourbie, en amont du village, constituant le versant sud du plateau du Suquet, est couverte de gros blocs de rochers et d'une végétation stérile.



La mairie de Dourbie possède parmi ses archives municipales deux registres de compoix de la communauté de Dourbie. Le plus ancien date de l'année 1647, l'autre de 1736 (c'est une copie de l'ancien).

L'objet de cette brochure est de présenter le compoix de 1647 et d'en tirer quelques enseignements.

Ce compoix se présente sous la forme d'un gros livre relié, à couverture peau-carton, comprenant 644 pages. Ses dimensions sont : 44,5 x 30 x 13,5 cm; son poids est de 7,465 kg.

Le compoix est le cadastre de l'Ancien Régime. Celui de Dourbie fût utilisé jusqu'à la mise en place dans la commune du cadastre moderne, établi en 1828. Le compoix est complet et en très bon état de conservation.

Le compoix terrien¹ énumère les noms des tenanciers des biens fonciers qui constituent le capital et les revenus de la communauté. Il ne comporte pas de plan topographique. Les propriétés sont classées par lieux et citées suivant leur nature, leur nom, leurs confronts et leur localisation géographique.

L'ensemble des biens fonciers de la communauté représente 3276 articles, exception faite des biens d'église et des biens nobles, qui n'étaient pas recensés car exempts du paiement de la taille.²

Le compoix servait à *asseoir* la taille, c'est-à-dire à répartir l'impôt foncier perçu par le roi. Chaque article du compoix avait un présage*, revenu estimé par les arpenteurs et estimateurs en fonction de la qualité, de la valeur du bien et du revenu que l'on pouvait en tirer. La taille, lointain ancêtre de notre impôt foncier actuel, due au roi par ses sujets, était à son origine un « impôt extraordinaire », qui devint permanent sous Charles VII, à partir de 1439.

Pour répartir de façon équitable entre les contribuables l'impôt mis à la charge de la communauté, l'administration fit procéder –du moins dans les pays de taille réelle– à un recensement des propriétés immobilières (biens nobles et ecclésiastiques exceptés) et on fit correspondre à chaque fonds une force contributive, exprimée en livres, sols, deniers, mailles.

En fait, les chiffres retenus par les estimateurs représentent une échelle relative de valeurs plutôt que des chiffres absolus, fluctuants par essence au cours des années. La somme de ces livres de compoix représente l'*allivrement** total de la communauté. Pour Dourbie, le total s'élevait à 293 livres de compoix.

Calcul de la taille

Le conseil général de la communauté de Dourbie reçoit du diocèse civil le bordereau d'imposition, appelé « mande de taille », indiquant le montant de l'impôt à répartir entre les contribuables.

Les consuls, assistés de leurs assesseurs et du greffier, répartissent la taille d'après l'allivrement de chacun. Parfois, le curé participait à ce travail.

¹ Il existait un compoix cabaliste établi sur les biens et revenus tels que cheptel, artisanat, offices, meubles,... sur lequel on payait la taille personnelle, alors que le compoix terrien établi en Languedoc servait à prélever la taille réelle.

² Certains biens nobles comme les forêts du seigneur sont dénombrés dans le compoix, mais non allivrés.

Exemple:

Taille de l'année 17483569 £
Montant total de l'allivrement de la communauté293 £
Valeur de la livre livrante : $\frac{3569}{293} = 12\text{£ } 3\text{s } 7\text{d}$

Calcul de la taille d'Estienne BALSAN :

Présage total de l'allivrement d'Estienne BALSAN 3£ 11s 5d

Montant de la taille d'Estienne BALSAN :

$12\text{£ } 3\text{s } 7\text{d} \times 3\text{£ } 11\text{s } 5\text{d} = 37\text{£ } 15\text{s } 9\text{d}$

Recouvrement de la taille

Le recouvrement des impôts était fait par le collecteur de la communauté qui, chaque année, prenait en adjudication la levée de la taille et des autres impôts accoutumés.

Le collecteur d'impôt était le trésorier de la communauté; le conseil général ne disposait ni de fonds ni de budget, mais simplement d'une somme modique pour faire face aux petites dépenses imprévues.

Tous les ans, la levée de la taille donnait lieu à l'établissement par le greffier de la communauté du « couttet des tailles ». C'était le livre sur lequel était reporté le montant de la taille due par chacun, la date et le montant du prélèvement, car la taille était prélevée en quatre fois et reversée ensuite au receveur de l'assiette* du diocèse civil, qui se trouvait à Nîmes puis à Alès à partir de 1695.

Délibération sur la faction du nouveau compoix de la paroisse de Dourbie

***L'an Mil** six cent quarante sept et le vingt troisième jour du mois de juin au lieu de Dourbie,
par devant noble Thimotée de Guichard, Seigneur de Campestre,
docteur es droits au marquisat de Roquefeuil,
assemblés en conseil général suivant l'ancienne coutume :*

*Etienne Lafon, Barthélémy Garrel, consuls modernes,
Sire François Vidal, Etienne Alric marchand, Jean et Pierre Balsan père et fils du
mas de Lagrinier, Etienne Balsan du Mourié, Messire Jacques Alric baille, Pierre
Falvéty, Messire Pierre Falvet, Pierre Fadat serrurier, François Pierre Lacas,
François Garric, Moïze Caldebert tisserand de Canclaux, Pierre Blanc, Antoine
Fabre de Caucalan, Pierre Latour, François de la Tour, Antoine Sauvaire, Moïze
Blanc de Cassanas,*

*A été proposé par ledit Etienne Lafont premier consul qu'en conséquence des
délibérations précédentes prises sur la faction du nouveau compoix et cadastre de
la paroisse et dernière délibération portant approbation de la personne de messire
Pierre Combret, notaire royal du lieu de Barre, Pierre de Lapierre de Saint
Julhan prudhommes ordinaires du pays des Sévennes, ils se seraient transportés
au présent lieu aux fins de travailler à la faction du nouveau compoix et d'autant
qu'il leur faut prescrire la forme de procéder que lesdits experts doivent tenir en
la faction dudit compoix requiert la compagnie y vouloir délibérer attendu qu'ils
sont ici depuis deux jours et qu'ils ne peuvent travailler sans avoir ladite forme,*

*La Compagnie a suffragé de voix, a conclu et délibéré que tout le terroir de la
paroisse sera estimé et visité par lesdits experts et seront tenus d'énoncer la
contenance de chacune pièce dans ledit compoix; savoir de plat fond des maisons
et au dedans d'icelles des cazaux et basses courts en canes et pans carrés; les
jardins, chenevrières en dextres carrées, 100 dextres carrées faisant la journée du
pré à faucher, et aux champs et terres labourables mettrons à la cesterée 120
dextres carrées, faisant le cestier de 4 cartes, mettrons à la carte 4 boisseaux,
faisant ladite carte de 30 dextres et à chacune pièce y mettront ses noms, confronts
et présage et la contenance de chaque pièce aparrant et ce attendant qu'il y a
plusieurs pièces composées de quart et de parran.*

*Item seront tenus les experts en faisant l'estimation et arpentement, tenir et
observer trois degrés principalement bon, moyen et faible et tous les autres degrés
qu'ils jugeront devoir être tenus et observés conformément au règlement de la
souveraine cour de nos Seigneurs les aydes séant à la ville de Carcassonne.*

*Item les experts procéderont à l'estimation et allivrement desdites maisons suivant
leur rente et revenu lesquelles aurions égard à leur situation, aisance, commodité
et incommodité.*

*Item pour raison des jardins arrosables et sécans prés arrosables et autres sécans,
est remis à la prudence et jugement desdits experts d'allivrer iceux suivant la
rente et revenu que chacune pièce peut porter au propriétaire et durer autant de
degrés comme ils en trouveront bon sans qu'il soient tenus d'énoncer iceux dans
le livre de compoix pour éviter la prolixité.*

Item et pour raison des chataigniers ne ce pouvant faire par aucun degrés pour être iceux de différentes assiettes et situés dans un pays montagneux, cy que pour raison d'iceux est aussi remis à la prudence et jugement des experts d'en faire l'estimation suivant le revenu qu'en peut provenir au propriétaire et valeur d'iceux.

Item pour le regard des chataigniers, terres hermes, issartels, pasturaux boix de faux et autres terres infertiles les experts feront l'estimation à vu d'oeil sans qu'ils soient tenus d'en faire aucun mesurage attendu que le terroir est situé en un pays rude, haut et montagneux, inaccessible, n'étant que montées et cols de sorte que le mesurage se pourrait faire avec un long et grand travail, et allivreront iceux suivant leur valeur.

Item et pour raison des moulins bladiers les experts allivreront iceux suivant la rente et revenu que chacun portera de laquelle on fera apparaître auxdits experts et après distrait la subsistance desdits moulins seront allivrés au pied que dessus.

Item que la montrée et indication sera faite par Jean Brunel des Laupies et en son absence par Jean Vallat des Laupiettes pour la parcelle de la montagne. Pour le lieu des Laupiettes par Pierre Teulon. Pour les lieux de Prunaret et de Prallat par Pierre Laurans. Pour le lieu de Montet par François Petiot. Pour Caucalan et le Mazet par Jean Fabre. Pour le lieu de Dourbie par Jean Raymond. Pour le lieu de la Rouvière, l'Aubespys, la Grandesc et Ressanson par Etienne Rousset vieux. Pour le mas de Lagrinier par messire Jean Balsan. Pour le mas du Mourié par Jean Lacas.

Et finalement que par la présente table sera insérée au commencement du livre du nouveau compoix et les sachant écrire se sont Oussignés.

COMBET signé.

Le présent compoix a été autorisé et homologué par la cour de comptes aydes et finances de Montpellier pour être à l'avenir toutes les impositions des deniers ordinaires que extraordinaires du lieu et paroisse de Dourbie, faites et départies sur ledit nouveau compoix sauf l'opposition ou appellations en ladite cour conformément à l'arrêt par elle donné audit Montpellier ce jourd'hui 7 septembre 1650.

PUJOL signé à l'original.

Prix fait du compoix

La refonte du compoix avait été décidée par la communauté de Dourbie, au cours d'une assemblée de communauté.

Un contrat de prix fait pour la faction du nouveau compoix avait été passé entre la communauté et Me COMBET, notaire à Barre des Cévennes, et son collègue arpenteur pour le prix de 1200 livres.

Contrat reçu par le notaire de la TOUR, le 10 juin 1647 [AD30 - C 438].

Rapport des estimateurs

Cadastré et allivrement du lieux et paroisse de Dourbie, diocèse de Nîmes. Fait et dressé par nous Pierre COMBET, notaire royal du lieu de Barre et Pierre de la PIERRE de St. Julhan d'Arpahun, prudhommes estimateurs ordinaires du Pays de Sévennes, de Jean COUSIN dudit Barre arpenteur ordinaire du pays, eslus et accordés par messieurs les consuls et habitants dudit lieu en conseil général par devant

Mr Pierre de la TOUR commis de juge en l'exercice de la justice au mandement de Dourbie commissaire desputé par la souveraine cour de nos Seigneurs des Aydes et finances de Montpellier pour procéder à la faction dudit nouveau compoix estimation arpentement et nouvelles recherches de toutes et chacunes des maisons, terres et possessions dudit lieu et paroisse, iceux biens, mettre en présage et allivrement et les réduire au sol la livre, le fort portant le faible, esgalité gardée suivant la rente et revenu qui en peu provenir au propriétaire pour après sur ledit nouveau compoix despartir et esgaliser les deniers du roy notre sire et autre qui conviendra imposer audit lieu et paroisse.

Rapportons et attestons à tous qu'il appartiendra suivant l'élection faite par nos personnes et pouvoir à nous donné par lesdits sieurs commissaires, nous estre rendus audit lieu de Dourbie et après avoir presté le sereman de fidélité par devant ledit sieur commissaire le 24 juin 1647, aurions commencé à travailler à l'estimation visite et arpentement de tous les terroirs dudit lieu et paroisse et ce pièce par pièce, l'une après l'autre appartenant à chacun propriétaire et contribuable suivant la montrée et indication que nous aurait esté faite, savoir pour la montagne par Jean Brunel des Laupies; pour les Laupiettes: Pierre Teulon; pour Prunaret et Prallat: Pierre Laurens, pour le Montet: François Petiot et pour les autres lieux par Jean Fabre, Jean Raymond, Estienne Rousset vieux, Jean Balsan, Jacques Lacas, Pierre Laurens, Jacques Sauvayre, André Bertrand et Anthoine Pieyre nommés, eslus et accordés par ledit lieu et paroisse laquelle estimation et arpentement aurions fait suivant et conformément qu'il nous estoit présagé par les degrés suivant la table dans ladite délibération prise en conseil général par les habitants dudit lieu et paroisse.

En procédant à laquelle estimation aurions eu égard aux degrés et règles, lesquelles sont exprimées au brevet de notre estimation et qui ne sont désignées au présent compoix pour éviter prolixité, ayant pris égard à la situation, aisance, commodité, incommodité, fertilité, infertilité et suivant le tout murement considéré à chacune pièce suivant son espèce. Avons fait les mesurages et arpentements avec un arpant tirant une cane de long, mesure de Montpellier; réduit le plat fond de maisons ensemble des basses cours, ayres et passages en canes et pans canés et pour les terres labourides jardins et canabieyres en cestérées, canes, demicanes boisseaux et dextres, et mis à chacune cestérées 120 dextres carrées et à la cane 30 dextres faisant le cestier de 4 cartes et la quarte de 4 boisseaux et à chacun journal de pred y avons mis 100 dextres carrées et pour raison des castanets, attendu qu'ils sont situés en pays montagneus des terres hermes et pasturaux. Avons fait l'estimation à vu d'oïl de sorte qu'avons mis à chacune maison et pièces de terre ses noms, confronts et présages et ayant calculé et exactement supporté tout l'universel présage et allivrement des biens ruraux dudit lieu.

Dizons et rapportons que se monte et revient en total la somme de 293 livres sur lequel allivrement rural désormais se feront les despartements des deniers du Roy et autres qu'il conviendra imposer et cotiser préalablement ledit compoix estre autorisé et esmologué par la souveraine cour de nos Seigneurs des Aydes.

Attestons aussi que suivant le présage et allivrement d'un chacun, lesdits habitants et contribuables dudit lieu et paroisse doivent de droit payer désormais et à suite du présent verbal,

Avons dressé une table et rubrique pour trouver le nom et surnom et en quelle feuille sont écrit tous les contribuables nommés dans le présent compoix et le présage d'un chacun et à la fin du compoix avons fait cahier à part des biens nobles sans être allivrés et ainsi le disons et rapportons, ayant en tout procédé le plus également et équitablement que nous a été possible selon Dieu et le devoir de nos consciences,

Et en foi de ce nous sommes soussignés.

de la PIERRE, estimateur

COMBET, estimateur

Dénombrement des habitations, cazals, clèdes, fours, moulins

On trouvera dans le tableau suivant la liste des propriétaires ou tenanciers mentionnés au compoix, ainsi que le nombre total de pièces qu'ils possèdent. et l'allivrement correspondant.

On notera qu'il y a des maisons et paillers à étages, ainsi que des cazals, éventuellement à plusieurs membres. Par *étage*, il faut entendre *niveau*, car le rez-de-chaussée ou la cave compte pour un étage.

Certaines maisons comportent une à deux voutes : une sur cave, une sous le toit.

Les membres et clèdes, qui peuvent se trouver dans les chataigneraies et dans les champs ou prés, ne sont pas recensés, ce qui explique que l'on dénombre peu de clèdes pour un pays de chataignes.

Les écuries, étables et bergeries sont principalement situées au rez-de-chaussée des maisons ou des paillers.

Les allivnements sont exprimés dans le compoix en livres, sols, deniers, mailles, pogèses et pittes [1d = 2 mailles ; 1 maille = 2 pogèses ; 1 pogèse = 2 pittes] ; pour simplifier, le tableau ci-après se limite aux deniers.

Notation :

F = maison fougane [ou l'on fait feu]

t = toit couvert de tuiles

+ **F** = four plus fournil.

Compoix de Dourbie (1647)

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
TOUR (de la) Jean & Pierre, père & fils	Dourbie			2 t		2	1				11	1	10	11
ALRIC Etienne	Dourbie		1	1	1						12	1	4	9
id. pour sa métairie du	Montet	1				1	1				20	1	7	5
VIDAL François	Dourbie			1 t				1			21	1	10	6
BLANC Anthoine	Dourbie			1		1					27	1	10	8
BLANC Pierre & Jean (frères)	Dourbie										1		2	6
THOMASSI Jean pr sa femme Suzanne Alrique	Dourbie			1 t							3		5	8
id. au	Montet					1					19	1	2	9
ALRIC Etienne pr sa femme Marg. Laurens	Dourbie			1			1				2		8	2
LAFONT Etienne, cordonnier	Dourbie			1			2				16	2	17	9
LATOIR Ginieys	Dourbie	1					1				13	1	11	2
RAYMOND Jean	Dourbie	1									5		6	8
ALRIC Jacques, baille	Dourbie	1					1				14	1	4	6
FADAT Pierre, serrurier	Dourbie	1									23	1	1	6
FADAT Françoise, Vve. Pradelhes	Dourbie	1									8		10	9
ALRIC Anthoine pr sa femme †Jeanne Valette	Dourbie			1							5		11	3
ALRIC Jacques, fils † Alexandre	Dourbie			1			1	1			9	1	4	2
FADAT Fulcrand	Dourbie			1							5		10	6
FALVET Pierre, fils † Izaac	Dourbie			1			1				12	2	5	4
MAZAURIC Guillaume	Dourbie			1			1				13	1	12	7
LATOIR Jean, fils † Henri	Dourbie			1 t							3		4	7
NOGUIER Jean	Dourbie	1					1				13	1	1	11
LATOIR Pierre, fils † Jacques	Dourbie	1				1					16		11	9
ALRIC Anthoine	Dourbie	1									8		18	
FALVETY Pierre, praticien	Dourbie			1 t							12	3	14	11
BLANC Pierre, fils † Anthoine	Dourbie			1 F	1	1					12		19	3
TOUR (de la) François, pr sa femme	Dourbie			1		1	1				19	4	8	8
BLANC Moïze	Dourbie			1					1		2	4	10	10

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
ANDRÉ Jacques (hoirs de)	Dourbie		1								1		2	
FALVET Jacques	Dourbie										1		3	6
FALVET Anthoine	Dourbie										1		2	
les habitants de Dourbie	Dourbie							1			1		6	
FALVET Jean	le Viala			1 F + 1		2					13	3	6	
LACAS Pierre	le Viala			1 F		1					17	1	16	6
FALVET Etienne	le Viala			1 F		1					13	1	2	8
GARREL Vidal	le Viala		2			1					12		17	5
CHAMARAUDE Pierre	le Viala	2									10		6	8
RASCASSIER Pascal	le Viala	1									5		7	7
VIALA Jacques	le Viala	1				1					15		15	6
SAUVAYRE Jacques	le Viala			1 F		2					22	1	14	9
VIALETTE Jean	le Viala		1			2					10		15	
MOURIE Nadal	le Viala	1				1					3		7	3
SAUVAYRE Anthoine	le Viala			1 F	1	1					24	1	17	
BOULET Gabriel	le Viala		1			1					9		12	1
VALLAT Anthoine	le Viala		1 F			1					11		13	
VIALARE Françoise, Vve Ant. Bourrel	le Viala	1									8		3	9
BOULET Jean (hoirs de)	le Viala	1									5		2	6
VIALA Jean (hoirs de)	le Viala	1									9		4	7
SAUVAYRE Moïze	le Viala										5		11	
BENECH Anthoine	le Viala										4			10
SAUVAYRE Louise	le Viala										1			1
VALAT Doudou (hoirs de)	le Viala							1			1			6
les habitants de Viala	le Viala							1 + f			1		4	
FALVETY Jean	Caucalan			1	1	2	1				20	-	-	-
id pr sa métairie au Mazet	Caucalan		1			1					11	5	10	10
FABRE Anthoine	Caucalan		1 F		1	1		1 + f			20	2	11	8
FADAT Pierre	Caucalan		1 F		1	1	1	1			14	1	18	6
BLANC Barthélémy	Caucalan		1								10		10	1
FLORIT Etienne (hoirs de)	Caucalan	2									7		15	10
PANAFIEU Jean	Campclaux		1 F		1	2					16	1	14	4
GARRIC Philip	Campclaux		1 F			1	1				19	1	11	1

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
CALDEBERT Moÿse	Campclaux		1								11		9	
BERTRAND André	Campclaux	1 F			2		1				10		15	8
les habitants de Campclaux	Campclaux								1 + f		1		1	6
TOUR (de la) Jean, notaire	Duzas		1 F				3				29	1	13	
MOURIÉ Anthoine (hoirs de)	Duzas						1				8		1	8
GOUNELLE Pierre	Duzas		1				1				14		19	7
LIRONNE Margu. Vve. Chamaraude	Duzas										5		4	3
GARRIC Pierre dit Planque (hoirs)	Duzas						1	1			11		7	7
GARRIC François	Duzas	1					1	1			21	2	1	7
PUECH Jean	Duzas	1									15	1	5	1
DUCROS Jacques (hoirs de)	Duzas										2			8
CHAMARAUDE Anthoine (hoirs de)	Duzas						1				1			4
SALLES Anthoine	Lafont	1			1		2				20		17	11
CASSENAS Pierre	Lafont		1				1				11		12	9
SALLES Fulcrand	Lafont	1									7		3	2
MOURIÉ Jean	Lafont		1		1		2				18		10	8
MOURIÉ Barthélémy	Lafont	1						1			26		16	1
VALAT Etienne	Lafont						3				2		1	
VIALETTE Jean (hoirs de)	Lafont						1				13		2	9
les habitants du mas de Lafont	Lafont						1			1 + f	5		3	2
SALLES Dauphine	Lafont										2		2	4
BOULET François	le Mas		2				1				10		14	7
MOURIÉ Philip	le Mas		1				3	1	1		13		15	3
FLORIT Etienne	le Mas						1	1			4		4	2
ROUSSEL Jean	le Mas	1					1	1			9		10	7
les habitants du Mas	le Mas									1 + f	4		3	11
PIEYRE Anthoine	Comeyras		1	1			1				50	2	1	8
VALDEYRON Anthoine	Comeyras			1			1				21	1	5	4
PASTRE Guillaume	Comeyras			1			2				39	1	3	8
CLEMANT Jacques	Comeyras		1				1				27		14	1
PIEYRE Guillaume	Comeyras		1 T	1							30		19	10
PASTRE Jacques	Comeyras		1				1				26		19	5
CLEMANT Anthoine vieux	Comeyras		1								17		10	1

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
CLEMANT Anthoine jeune	Comeyras		1								14		9	4
CLEMANT Blaize	Comeyras		1								26		12	1
BERTRAND Michel	Comeyras		1								27		10	9
AGRINIE Nadal	Comeyras	1		1			1 t				52	2	2	8
VALDEBOUZE Marguerite	Comeyras		1			2					19		11	8
VALDEBOUZE Françoise (hoirs de)	Comeyras		1			1					3			11
SARRON Jean	Comeyras					1					8		5	10
ROUEL Pierre	Comeyras					2					27		10	6
PASTRE Pierre	Comeyras			1 F			1				29	1	3	10
AYGUEBONNE Pierre	Comeyras					1					17		2	11
CANAGUIE Pierre	Comeyras	1	1				1				23		10	6
BAUMEFREZOL Anthoine	Comeyras		1			1					22		8	5
FERRIEYRE François (de Trèves)	Comeyras										10		7	11
AGRINIE Jean	Comeyras	1									32		12	4
CLEMANTE Catherine (du Mazet)	Comeyras					1					5		1	11
le Seigneur d'Espinassous	Comeyras										1		12	
CASSENAS Pierre (de Lafont)	Comeyras										1			2
les habitants de Comeyras	Comeyras								1 + f		9	1	9	2
VALAT Pierre	Roucabie		1		1		1		1		8		10	4
BALSAN David	Roucabie										4		2	
LAURANS Pierre vieux	Roucabie										9		5	1
LAURANS Pierre jeune	Roucabie										5		4	2
CALAZEL Barthélémy	Roucabie										13		6	2
ROUCABIOL Anthoine	Roucabie										5		3	
ROUSSEL Pierre	Roucabie										14		10	11
ROUCABIOL Pierre	Roucabie										8		6	4
LAURANS Pierre dit Talou	Roucabie										13			8
LAURANS Jean	Roucabie										13		9	2
BOULET Guillaume	Roucabie										1			1
ALRIQUE Jeanne	Roucabie										1			9
MERIC Pierre	Roucabie										1			3
BALSAN Etienne	le Mourier	1	1 F	1			3				50	3	11	5
ALLIE Raymond	le Mourier			1		1	1	1			38	2	3	9

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
VALAT Anthoine (hoirs de)	le Mourier		1	1 F			3				34	3	17	4
TEULON Estienne	le Mourier						1				3		2	11
AFFRE Anthoine (hoirs de)	le Mourier										1			1
FADAT Anthoine (hoirs de)	le Mourier						1	1			18	1	7	2
LACAS Pierre	le Mourier		1				1				11		18	3
LACAS Jacques	le Mourier										19	-	-	-
d° (pour sa métairie du Montet)	le Mourier					1	1				13	1	-	6
ROCABIO Blaize	le Mourier		1				2				17	1	-	5
PUECH François	le Mourier	1					2				18		18	2
GAL Anthoine	le Mourier	1					1	1			22	1	16	2
BALSAN Jacques vieux	le Mourier		1				1	1			37	1	11	1
BALSAN Jacques jeune	le Mourier	½	1		1	½			1		39	1	17	7
les habitants du Mourier	le Mourier								1 + f		2		4	
MARTIN Jean	Cassanas	1					2				12	1	6	4
MARTIN Anthoine	Cassanas	1					1				2		3	8
LAURANS Jean, rentier	Cassanas	1					1				19	1	17	9
BLANC Moÿse	Cassanas	1 F					1				13	1	10	
LAURANS Pierre	Cassanas		1				1				12		16	8
VALETTE Jacques	Cassanas	1									18		17	
ALRIC Estienne	Cassanas			1			1				8		18	8
CANAGUIEYRE Marie, Vve Pierre	Cassanas		1				1				7		5	6
VALAT Jean	Cassanas		1				1				6		8	10
FALVET Jacques	Cassanas		1								10		5	10
FALVET Estienne	Cassanas		1				1				17		9	6
RAYMOND Estienne	Cassanas		1				1				27	1	7	1
REGORD Jean	Cassanas		1				1				13		17	11
ARNAUD Estienne	Cassanas			1			1				10		9	8
JEAN Jacques	Cassanas	1									1		1	
ROUSSET Estienne	Cassanas	1					1				4		5	
VALDEBOUZE Jacques	Cassanas										2		8	
PEYSON Pierre	Cassanas										2		7	
VALETTE Anthoine	Cassanas						1				2	1	10	
MARTINE Marie	Cassanas						1				3		2	

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
les habitants de Cassanas	Cassanas							1 + f			2		4	6
les habitants du Mourier, Lagrinier, la Rouvière, Cassanas									1		1		16	
certaines habitants de Cassanas	Cassanas										1	1	10	
les habitants de Dourbie	Dourbie					1					3	9	5	
TOUR (de la) Pierre, notaire royal			1					1			15	2	3	8
BALSAN Jean	Lagrinié	1		2 F		3	3	1			49	7	2	8
BOYSSON Jean	Lagrinié		1								18		19	6
FADAT Jacques	Lagrinié		1		1	1	1				14		13	9
LAPIZE Anthoine	Lagrinié		1								4		4	1
les habitants de Lagrinié	Lagrinié							1 + f			1		2	
LAVINAL Jean	la Rouvière			1				1			22	1	11	7
LAVINAL Estienne	la Rouvière		1 F		1	2	2				27	1	17	7
ALRIC Jacques	la Rouvière			1			1	1			32	1	14	3
ROUSSET Estienne vieux	la Rouvière			1							16	1	1	7
ROUSSET Estienne jeune	la Rouvière		1 F		1		1				18	1	13	10
GARREL Barthélémi	la Rouvière			1		1	2				22	1	10	11
BOUDON Jean	la Rouvière		1			1	1				8		8	5
BOURRELLE Jeanne Vve Roussel	la Rouvière	1				1	1				22		16	5
VALLAT Jean (hoirs de)	la Rouvière										4		3	
PEYSSON Jean (hoirs de)	la Rouvière										4		2	
VALADERTE Marie & Jeanne	la Rouvière							1			4		5	6
BALSAN Anthoine	la Rouvière										1			3
FABRE Jean (hoirs de)	la Rouvière										1			2
les habitants de la Rouvière	la Rouvière							1 + f			2		5	6
PETIOT François	le Montet		1				1				21		18	10
FINIELS Jean	le Montet	1	1				1				9	1	1	9
MAZENQUE Jeanne Vve Finiels	le Montet	1				1					10		6	2
GOUNELLE Anthoine	le Montet	1									8		6	7
PETIOT Jacques	le Montet	1									20		14	10
SABATIER François (hoirs de)	le Montet					4					17		6	4
DELMAS Jean (hoirs de)	le Montet										6		1	9
GUIBAL Vidal (hoirs de)	le Montet					1					1			1

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
les habitants du Montet	le Montet							1			2		11	
LAURANS Pierre dit Blancard	Prunaret		1			3					22	2	15	10
FADAT Jean	Prunaret		1		1	1					9		19	9
DELMAS Pierre	Prunaret	1 F			1	1					13	1	5	9
LAURANS Jean jeune	Prunaret		1			2					12	1	2	1
PETIOT Jean	Prunaret	1									10		13	3
GARREL Barthélémy	Prunaret	1	1								15	1	7	6
BOUSSINESQ Antoine	Prunaret	1				2					12		18	8
ANDRÉ Jean	Prunaret	1				1					11	1	9	3
ALRIC Jacques (hoirs de)	Prunaret					1					13		11	1
BOURREL Etienne (hoirs de)	Prunaret					1					6		2	2
ROUSSETTE Antoinette	Prunaret										1			10
les habitants de Prunaret	Prunaret							1 + f			2	1	3	
FAGES Etienne prêtre chanoine	Prunaret								1		2		8	2
MAZAURIC Pierre	Prat-Lac		1			1	3				8	2	7	3
SANCH Anthoine	le Mazet					1					5		5	4
LIRON Pierre (hoirs de)	Malpertus	1				1					9		10	7
MOURYE Jean (hoirs de)	Malpertus					4					16		12	1
les habitants de Malpertus	Malpertus										1	1	12	
COUDERC Pierre	les Laupies		1		1	1		1			19	2	8	11
LAURANS Pierre	les Laupies		1 F		1	1					9	2	1	1
VALAT Estienne	les Laupies		1		1	1	1				15	1	7	9
BRUNEL Jean	les Laupies		1			1		1			12	1	3	4
VALAT David	les Laupies	1				2	1				10	1	1	11
PRIEURESSSE Marguerite	les Laupies	1				1					12		9	9
LAURANS Jean (hoirs de)	les Laupies					1					8		13	4
COURONNE David	les Laupies					1					3		5	4
les habitants de Laupies	les Laupies								1		1		4	
CABANIS Antoine	les Laupiettes		1			3					32	2	18	10
TRIAIRE Pierre	les Laupiettes			1 F	1	1					31	2	7	9
TRIAIRE Jean	les Laupiettes		1			2					29	2	2	2
RANC (du) Antoine (hoirs de)	les Laupiettes		1			1					22	1	5	1
VALAT Jean (hoirs de)	les Laupiettes		1			¾					4		4	

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
LAPIZE Jean	les Laupiettes		1			2				10		9	1	
TEULON Jean	les Laupiettes		1			2				25				
id. à Malpertus						1				12	1	19	3	
LAURENSE Catherine	les Laupiettes	1 F + 1				¾	2			20	1	5	5	
VALAT de la Croux Jean	les Laupiettes			1 F	1	2	1		1 + f	23	1	6	11	
LAURENS François (hoirs de)	les Laupiettes									1			1	
les habitants des Laupiettes	les Laupiettes								1 + f	1	2	7	8	
									21	5	2907	128	1784	1153
									soit : 222£ 0s 1d					

Cahier des forains

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
du FESC Jacques, Sgr baron de Sumène	l'Espérou	1 (ruinée)	1 (mét.)		1 (ruiné)	1			1 (ruin.)		1	6	16	
PAGÈS Thomas	l'Espérou		1								3		16	
CAPELIER David	Palouterie	1/4									1		17	
de la FARELLE Etienne, noble	Palouterie	3/4				1					1	2	11	
d'ASSAS Pierre noble, Sr de Peyregrosse	les Caumels		1			1	1				2	8	3	
d'HORTET Jacques noble, Sr de l'Espigarié	les Pises-Fabret										2	3	10	
de BILLANGES Est. noble, Sr de Balnquefort	Ressionon	1				1	1				1	4	10	
id.	l'Aubespi					1					1	1	10	
MARTIN Etienne	Laupies			1 F	2	1	1		1		13	5	18 8	
le seigneur de CAMPRIEU	le Mazet										4	1	1	
VALDEYRON Jean, Sr du Pontel	le Voultou		2			2					2	5		
UNAL Estienne noble	Malpertus	1				1					13		17 11	
MAYSTRE Etienne	Laupies		1				1				14	1	6 11	
de QUATREFAGES Pierre	Prat-Lac	1 F				1	1		1		8	2	2	
d°	Laupies	1 F									9	1	5	
MAYSTRE Pascal, Sr du Crozet	Laupies	1				1					15	1	10	

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
d°	Laupiettes		1			1	1					13	6	
VALAT Abraham	Laupies					1					1	1	6	
UNAL Gabriel	Prunaret		1 F		1	2	1		1		19	2	16	
REILHAN Pierre	Espérou										1		8	6
MAYSTRE Pierre (du Claux)	Prunaret		1		1						3		10	2
SIÈGES de l'ELZIÈRE Pierre	Malpertus										3		1	1
LAURENS Pierre (de Mars)	Laupies										5		8	11
BARAILHE Anthoine, Sr de Prunaret	Mas Bresson	1 F				1	1				9	2	5	5
DUPONT Jacques, Sr de la Rode	Malpertus					2			1 (ruin)		14		8	2
BRUN Jean	Laupiettes	1				1					12		14	9
JOURDAN Gaspar	le Mazet	1				1	1				15	2	9	4
LACOMBE Jean	Montet										3		5	3
MARTIN André	Montet										5		6	10
NOGARÈDE Jean	Cassanas										3		2	6
NOGARÈDE, pastissier	Lafon-le Mas										3		5	
FONZÈS Pierre	Lagrinié-Cassan.										5		7	6
FAUBESSE Antoine (hoirs de)	Malpertus					4					11		6	9
BERTRAND Antoine	Laupies										4		10	4
RICARD Jean	Montet				1	1					20	1	2	9
SANIEYRE François	Mourier										3		1	9
GARRIC Jacques	Montet										3		11	9
LACAS Jean	Mourier										1		1	8
LATOUR Jean	Montet										3		9	6
THOMAS Anthoine	Cassanas					1					1		6	
LAFON Alexandre	Caucalan										3		9	8
PEYSSON Guillaume	Cassanas		1				2				21	3	13	2
FALVETY François, notaire	Cassanas		1 F			1	1	1		1	21	2	10	
LAURENSE Françoise	Laupies										1		2	6
BAUMEFRÉZOL Urbain	Mourier										1		11	6
ROUEL Pierre	Roucabie										1			8
PIEYRE Pierre pr sa femme Margu. PUECH	Mourier										1		1	6
VALETTE François	Roucabie										1		3	7
SAUREL Antoine	le Mas										1		1	4

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
CANAGUIÉ Jean	Mourier										4		7	1
CANAGUIÉ Laurent	la Rouvière						1/2				2		1	2
ROUX Antoine (hoirs de)	Mourier										1		4	
CANAGUIÉ David	Roucabie										2			8
CANAGUIÉ André	Roucabie										1			8
Sr de la BOYSSESOLE, du Vellas	Roucabie						1				1		10	
VIALA Etienne	le Mas										1		1	6
CASSANAS Nadal	le Mas						1				8		10	3
											308	52	383	252

soit : **72£ 4s 0d**

Cahier des biens nobles

Noms	Lieux	Maisons			Membre	Cazal	Pailler	Clède	Four	Moulin	Nbre. total de pièces	Allivrement		
		1 étage	2 étages	3 étages								£	s	d
Mr de ROQUEFEUIL	bois et forêts										8			
Suzanne de BALMES, Vve. Pascal SURVILLE	l'Anglade	1				1					1			
Jean VALDEYRON, Sr du Pontel	l'Anglade										1			
Guillaume GRAILHE, Sr du Puech-Long	Puech-Long	1t + 1									1			
											11			

Totaux : 3226

Répartition par lieux des patronymes cités

Patronymes	le Travers							l'Aval				la Montagne						Total par patronym.		
	Dourbie	le Viala	Caucalan	Canclaux	Duzas	Lafont	le mas del Mas	Comeiras	Roucable	le Mourié	Cassanas	Lagrinié	la Rouvière	le Montet	Prat-Lac	le Mazet	Malpertus		Laupies	Laupiettes
Agriner							2		1											3
Affre									1											1
Allié									1											1
Alric	5							1	1	1		1		1						10
André	1													1						2
Arnaud										1										1
Ayguebonne							1													1
Balmefrézol							1													1
Balsan								1	3		1	1								6
Benech	1																			1
Bertrand			1				1													2
Blanc	4		1							1										6
Boisson											1									1
Boudon												1								1
Boulet		2				1	1													4
Boussinesq														1						1
Bourrel												1		1						2
Brunel																	1			1
Cabanis																		1		1
Calazel								1												1
Caldebert			1																	1
Canaguié							1			1										2
Cassenas						1														1
Chamaraude		1			1															2
Clamens							4													4
Clément							1													1
Couderc																	1			1
Couronne																	2			2
Du Cros					1															1
Ducros					1															1
Duranc																		1		1
Fabre			1									1								2
Fadat	1		1						1		1			1						5
Fages														1						1
Falvet	4	2	1							2										9
Falvéty					1															1

Patronymes	le Travers							l'Aval				la Montagne					Total par patronym.					
	Dourbie	le Viala	Caucalan	Canclaux	Duzas	Lafont	le mas del Mas	Comeiras	Roucable	le Mourié	Cassanas	Lagrinié	la Rouvière	le Montet	Prunaret	Prat-Lac		le Mazet	Malpertus	Laupies	Laupiettes	
Fauvet	1																				1	
Finiel														1								1
Florit			1				1															2
Gal									1													1
Garrel	1							1						1								3
Garric				1	2																	3
Gounelle					1									1								2
Guibal														1								1
Jean										1												1
Lacas	1								2													3
Lafont	1																					1
Lapize											1									1		2
Laurans								4		2				2				3	2			13
Lavinal												2										2
Liron					1												1					2
Martin										3												3
Mazauric	1														1							2
Méric								1														1
Mourié	1			1	2	1											1					6
Noguié	1																					1
Panafieu				1																		1
Pastre							3															3
Petiot													1	1								2
Peyson										1		1										2
Pieyre							2															2
Prieur																		1				1
Puech					1				1													2
Rascassier		1												1								2
Raymond	1									1												2
Regord										1												1
Roucabial								2	1													3
Rouel							1															1
Roussel						1		1														2
Rousset										1		2										3
Sabatier														1								1
Salles						3																3
Sanch																1						1
Sarran								1														1

Patronymes	le Travers								l'Aval				la Montagne						Total par patronym.		
	Dourbie	le Viala	Caucalan	Canclaux	Duzas	Lafont	le mas del Mas	Comeirras	Roucable	le Mourié	Cassanas	Lagrinié	la Rouvière	le Montet	Prunaret	Prat-Lac	le Mazet	Malpertus		Laupies	Laupiettes
Sauvaire	4																				4
Teulon									1										1		2
Thomassy	1																				1
Tour (de la)	5			1																	6
Triaire																		2			2
Valadate								1													1
Valat		2				1		1	1	1		1						2	2		11
Valdebouze							2			1											3
Valdeyron							1														1
Valette										2											2
Viala		3				1															4
Vialette		1																			1
Vidal	1																				1

Total : 26 21 7 3 10 8 4 21 15 15 20 4 11 5 11 1 1 2 13 7 205

Détail du cahier des biens nobles

Messire le marquis de ROQUEFEUIL

possède dans la paroisse de Dourbie et à la Montagne

- Un grand contènement de terroir appelé *le devois de Lengas*, contenant bois, herbages, pasturals, terre herme, bois de faux et sagnasses; confrontant du chef la montagne d'Aulas qui fait séparation du taillable avec la paroisse de Bréau, le valat de Fabret entre deux; du midi avec le terroir du même et avec l'aygueverse de Glassuyires [?] qui fait aussi séparation du taillable avec la paroisse d'Aumessas; du vent droit avec le terroir de Fabret appartenant au seigneur de l'Espigarié; du couchant avec le terroir de la Touraingarié appartenant au seigneur de Peyregrosse, partie avec la rivière du Lengas et avec les patus communs des habitants de la paroisse de Dourbie.

- Un grand bois de faux appelé *le Bois de Pradals*, confrontant du chef la franque [?] de la viste des Angles ; du pied le valat de *Prunaret* qui descend de Pradals ; du marin la borie de Pradals, draille entre deux, du vent droit avec les terres indivises de certains habitants du Montet.

- Un grand bois de faux, terre herme et pastoral appelé *la Veyrarié*, confrontant du chef l'aygueverse du serre de las Gardies; du pied le vallon de Prunaret qui descend de Pradals ; du marin la borie de Pradals ; du vent droit avec la borie *del Capélo*, partie les terres du Caussanel.

- Un grand contènement de terroir appelé *la Draye*, contenant pastoral, terre herme, rochers, confrontant le terroir de *las Pises* et avec le valat et aussi avec le chemin d'Aumessas qui s'en va au col de *l'Homme mort* et avec les terres de la viste de *las Gardes* et avec les terres des habitants d'Aumessas.

- Un grand bois de faux appelé *Bois des Angles et de Lagre*, confrontant du couchant avec le serre du roc du *Cayla*; du marin avec la borie de *la Grandesc* ; du levant l'aygueverse du serre de Pradals, du vent droit avec les habitants du Montet.

- Une pièce appelée *lous Issarts* contenant terre herme, issartel, pasturals, rochers, bois de faux ; confrontant du chef avec l'aygueverse du serre de Pradals ; du pied avec les pièces de certains habitants de la Rouvière, du Mourié et de Lagrinier; du marin les hoirs d'Anthoine VALAT du Mourié ; du couchant Jacques ALRIC et Jacques FADAT.

- Un bois appelé *le bois de Peyrevesse et de Saint-Guiral*, confrontant du levant avec le terroir de *la Grandesc*, draye et aygueverse du serre entre deux; du marin avec la draye qui va de l'Espérou à Alzon, qui sépare le taillable de Dourbie avec Alzon et Arrigas et avec le rocher de Saint-Guiral, au derrière duquel rocher y a une chapelle ruinée; du vent droit avec le terroir de *l'Aubespi*; du couchant le terroir de *Combe d'Ardène* dudit seigneur.

- Un grand tènement de terroir appelé *Combe d'Ardène*, contenant pastoral, terre herme, bois de faux, rochers et valons confrontant du marin avec la paroisse de Saint-Jean, de Saucleyres et d'Alzon qui séparent le taillable de Dourbie; du vent droit avec la méthérie de *Ressonson*, le chemin allant de Pradals à Aumessas entre deux; du levant avec le terroir de *l'Aubespi*, l'aygueverse du serre filant de Saint-Guiral à Ressonson entre deux; du couchant avec le serre du *Pradalet* qui fait séparation du taillable de Dourbie avec Trèves.

Demoiselle Suzanne de BALMES d'Alès, veuve de Pascal SURVILLE

possède dans la montagne de Dourbie

La moitié d'une méthérie appelée *l'Anglade*, l'autre moitié appartient à Jean VALDEYRON, seigneur du Pontel, consistant en une maison à un étage voûté (3 canes), basse cour et cazal (6 c), pastoral, issartiel, herbages, terre berme, bois de faux,

confrontant du levant le chemin de l'Espérou à la borie des *Vaquiers*, partie avec la montagne d'Aulas; du vent droit la rivière de Dourbie ; du midi la rivière de Ginestoux partie avec noble Etienne de la FARELLE, chemin entre deux; du couchant ledit seigneur et le *vallat de Rapelin* entre deux.

Jean VALDEYRON, sieur du Pontel, de Ganges

La moitié de la méthérie de l'Anglade.

Guillaume GRAILHE, sieur de Puech Long, d'Aulas

Une méthérie dans la montagne de Dourbie appelée *Puech-Long*, contenant deux maisons, l'une couverte de paille et l'autre de tuiles (24 canes 6 pans), grande cour (2 boisseaux), prés (1600 dextres), terres labourives en divers endroits (13 cestérées), divers herbages pastoral, terres hermes, bois de faux, confrontant du levant avec le grand chemin allant de l'Espérou au Vigan; du midi la rivière de Dourbie descendant de la *Luzette* qui fait séparation du taillable avec la paroisse d'Aulas; du vent droit le chemin allant de la Croix de Valleraugue à la borie *del Vaquié* ; du couchant la rivière.

La vie à Dourbie au 17e siècle vue à travers son compoix

L'examen du compoix de la communauté de Dourbie nous apporte de nombreux renseignements et enseignements sur l'état de cette paroisse au 17e siècle, dans un environnement rural qui, semble-t-il, ne variera guère jusqu'à la fin du 19e siècle.

Habitat

L'ensemble des bâtiments est constitué de maisons à un, deux ou trois étages (niveaux) dont certaines sont construites sur cave voutée. Elles sont à un ou plusieurs membres et la plupart sont couvertes de paille, quelques unes de tuiles (lauzes ou ardoises).

Certaines constructions sont des cazals*, des paillers, granges, clèdes*, écuries, étables, porcheries. Quelques clèdes et paillers sont bâtis dans les champs ou dans les châtaigneraies. Bien souvent, la maison sert à la fois d'habitat, d'écurie et de pailler. La part laissée à l'habitat humain est généralement réduite, les familles s'entassent dans une pièce commune dite cuisine (*foghane*) dans laquelle est souvent aménagée une alcove avec un lit; une chambre à l'étage ou près de la cuisine. Le grenier ou galetas ou poustat sert de chambre commune et d'entrepôt de marchandises en tout genre. La superficie des maisons varie entre 16 et 48 m² (moyenne 24 m²). Les abords des maisons sont des passages, cours, basse-cours, degrés (escaliers), porches, aires et airials.

Certaines maisons d'habitation sont appelées « la fougagnie* », dont une partie est pézenc* ou terrenc*; à proximité se trouve parfois un alepin* ou une place d'abeils*.

A Caucalan, la maison d'Etienne Florit s'appelle « la Fabrarie »; elle est constituée de trois cazals de maison et il s'y trouve un *amourier**.

De Roucabie, où on ne dénombre qu'une seule maison (les autres étant de la paroisse de Trèves), partent deux chemins pour se rendre à Dourbie par le mas del Mas: le chemin plus haut et le chemin plus bas. Un ruisseau sépare le hameau de Roucabie en deux parties: le côté du levant appartient à la paroisse de Dourbie, celui du couchant à celle de Trèves. Le nom de ce ruisseau (le Goussal) n'est pas cité.

A Comeiras, le compoix mentionne la chapelle St-Lions, mais cette chapelle est totalement inconnue de nos jours; on se rend à Trèves par le montadou du Pas de l'Aze. Un autre chemin part vers le moulin de Randanel.

Aux Laupies et à Prunaret, on dénombre une *pède** de maison.

A Duzas, il y a un mûrier dans la basse-cour d'Etienne Alric et des cerisiers dans le jardin.

A Dourbie, on trouve un *treillat** et un mûrier dans une cour.

Quelques maisons sont équipées d'un four, mais la plupart des hameaux possèdent four et fournil en commun; parfois ils disposent d'un petit espace de terrain appelé *coderc**.

Autant de renseignements divers que l'on peut recenser, qui témoignent de la vie d'une population pauvre mais laborieuse.

Terroir: toponymie, propriété et exploitation

Le lieu de Dourbie et quelques hameaux jouissent en commun de terres dites communes et indivises entre les habitants. Les propriétaires de biens fonciers qui habitent hors de la paroisse sont appelés *forains*; ils n'ont pas droit à la jouissance des terres communes.

Les noms des terres sont très significatifs et permettent d'en indiquer la particularité du sol ou du relief, par exemple: le rajal, le serre, le théron, les faïsses, la vernède, le puech, l'hort de l'abric*; il y a de nombreuses combes et combettes.

Une grande variété de ténements compose le terroir de la paroisse : terre culte, terre inculte, herme, champ, pré, châtaigniers, herbages, pastoral, boix de faux*, bois et forêts, campines*, mourenc et ribes*, sagnes*, rébayral*, rancarède*, vallons et rochers, jardins, chenevrières, canabieyres, rouvres*, fruitiers, boyssarède*.

Les terres appartenant à l'église de Dourbie se nomment la Domergadure*, celles appartenant au seigneur de Roquefeuil se disent la Dominicature*.

Le compoix nous fait connaître la destination des chemins, dont certains sont des drailles ou des carrayrals*. La paroisse est parcourue par quelques *camit-ferrats* qui sont des chemins caladés et pavés de blocs de pierres, comme le camit ferat de Camprieu à Nant qui traverse les terroirs de Caucalan, le Viala et Lafont.

Les fermes isolées se nomment métairies, de même que certains corps de ferme situés dans les hameaux, comprenant les bâtiments, les terres et le cheptel; généralement, ces métairies sont tenues à ferme par des paysans locaux que l'on nomme *rentiers* (celui qui tient à rente). Anciennement, la ferme de la borie du Pont se nommait la métairie de Caumels ou *lou Caumels*.

Tous les tenanciers de terres répertoriés par ce compoix ne sont pas propriétaires du fonds déclaré; ils tiennent ces fonds à rente ou par emphytéose, bail à long terme courant parfois d'une génération à l'autre; ils en paient les charges comme s'ils étaient propriétaires, rendant très difficile la distinction entre propriétaires réels et emphytéotes ou rentiers.

Quelques propriétaires et particulièrement les forains donnent leur biens à ferme à des ménagers ou travailleurs de la communauté.

De nombreuses pièces de terres et quelques cazals sont possédés par moitié ou par trois, quatre ou cinq personnes et déterminent leur droit ainsi: une once de 5 faisant le blot d'un bois de faux, ou une demi once de 7 faisant le blot d'un pré.

La désignation des fonds est précisée d'après:

- leurs confronts
- la situation du terrain – du pied, de la tête, l'aygueverse, le serre, le valat
- leur orientation – de bise ou vent droit (nord), du midi, du levant, du couchant.

Biens communs

Des biens fonciers sont jouis en commun et en indivision par:

- les habitants du lieu de Dourbie
- les habitants de certains hameaux
- certains habitants de certains hameaux.

Ces jouissances font l'objet de règlements particuliers et s'avèrent compliqués surtout par le respect de règles d'usage et par le paiement de la quote-part des tailles.

Ces biens sont: des moulins, fours et fournils, aires et airials, des pièces de terre et surtout des terrains de dépaissance pour les troupeaux; de même pour le bois que l'on peut prendre pour le chauffage, le bois d'oeuvre pour la construction et la réparation des bâtiments et des instruments aratoires, la fabrication des sabots et autres articles nécessaires à la vie rurale, mais dont tout commerce est proscrit.

Les moulins bladiers

Les habitants du lieu de Dourbie et des proches hameaux ont l'obligation d'aller moudre leur grain au moulin banal de Dourbie, appartenant au seigneur de Roquefeuil, tenu en emphytéose* par Moïze Blanc. Les hameaux éloignés ont l'usage de certains moulins construits dans leur ténement.

Dourbie : moulin banal à deux meules sur la rivière de Dourbie, appartenant au seigneur de Roquefeuil, tenu en emphytéose.

Cassanas : moulin privé à une meule sur le ruisseau du Crouzoulou, appartenant à François Falvet, notaire de St-Jean de Bruel.

Cassanas : moulin indivis à une meule sur le Crouzoulou, en indivision entre mes habitants de Cassanas, Lagrinié, le Mourié, la Rouvière.

Prunaret : Moulin privé à une meule sur le ruisseau de Pralat, appartenant au Sieur Fages prêtre à N.-D. du Bonheur. Les habitants de la parcelle de la montagne en ont l'usage.

Laupies : Moulin indivis à une meule sur la rivière de Dourbie, en indivision entre les habitants de Laupies. Les habitants de Malpertus y ont une part.

Laupiettes : Moulin indivis sur la rivière de Dourbie, en indivision entre les habitants de Laupiettes.

Des accords et transactions sont passés entre les habitants des lieux isolés et les tenanciers des moulins les plus proches pour avoir l'usage desdits moulins; par exemple, les habitants du Mazet vont moudre à Prunaret, ceux de Ressenon vont à Cassanas, ceux de Malpertus aux Laupies. Les habitants du hameau de Comeiras, très excentré, vont moudre au moulin de Randanel situé sur la rivière du Trévezel.

Les fours

Les communauté d'habitants situées dans la mouvance d'une seigneurie directe sont généralement assujetties à la banalité des fours (et des moulins), c'est-à-dire que les habitants ont l'obligation d'aller cuire leur pain au four du seigneur, à qui ils paient une modique redevance.

Ce n'est pas le cas dans la paroisse de Dourbie qui, semble-t-il, bénéficie d'un privilège, bien que celui-ci ne figure pas dans les reconnaissances féodales. La plupart des hameaux ont leur four commun et indivis entre les habitants; le four est assorti d'un fournel et parfois d'une aire avec airial ou

un couderc. Ce sont de petites constructions de 12 à 16 m², couvertes de paille.

On dénombre quelques fours privés dans les maisons.

Fours communs et indivis

Dourbie
le Viala
Lafon
le mas del Mas
Comeiras
le Mourié
Cassanas
Lagrinier
la Rouvière
le Montat
Prunaret
Laupiettes

Fours privés

Lous Caumels (la borie du Pont)
Laupies
Prat-Lac (commun à deux familles)
Prunaret
Caucalan
l'Espérou (four ruiné)
Malpertus (four ruiné)

On peut penser que ce dénombrement des fours est incomplet car plusieurs lieux n'en sont pas dotés; or il paraît improbable que les métairies très isolées ne soient pas équipées d'un four pour faire cuire leur pain.

Le réseau hydrographique

Le territoire de Dourbie est traversé d'est en ouest par la rivière de Dourbie, qui prend sa source dans la montagne d'Aulas et qui est alimentée par plus de cent ruisseaux, vallats ou rajals, drainant la quantité de versants que constitue cette région montagneuse des Cévennes.

Tous ces ruisseaux, au régime capricieux suivant les saisons, portent chacun un nom bien souvent attaché au terroir où ils naissent ou qu'ils traversent. Le débit de ces cours d'eau est tributaire de la fonte des neiges et des pluies saisonnières qui parfois provoquent des crues et le déferlement des eaux torrentielles, entraînant l'érosion des pentes granitiques et des inondations dans la basse vallée de la Dourbie. Certains cours d'eau ont conservé leur vieux nom, connu depuis plusieurs siècles, comme le Vallat de Vergues, le Crouzet ou Crouzoulou, le ruisseau de la Canelle; d'autres ont été rebaptisés, au gré des habitants ou des propriétés et tènements qu'ils traversent. Le ruisseau Groussal, par exemple, n'a pas de nom propre lors de l'établissement du compoix; il ne sera baptisé que bien plus tard.

Le dépouillement du compoix de Dourbie permet de retrouver tous ces noms de ruisseaux ou rajals, secs ou humides, qui constituent le réseau hydrographique de la haute vallée de la Dourbie.

Dénombrement des ruisseaux par quartiers

Dourbie	les Vallats de la Canelle ou du Théron - de Prat Doyé - de l'Ubac - de la Mérique.
le Viala	Vallats de la Fontarelle - du Pradel - de la Coste - Fournigouze - del Teulas - du Viala - de la Bourelle - des Banquets - de la Vernède - du Ver - de la Fon.
Canclaux	Vallats du Prat - de Vaulenc - de la Mérique - du Passadou - de Roux - Mégio
Caucalan	Vallats de Peyronnelle - de la Fabrarié - de Prat-nouvel - de la Latte - del Clapas - de Roux Mégio.
Duzas	Vallats de Duzas - de la Tune - de las Fajolles
Lafont	Vallats de la Bourelle - du Banquet - du Goutal - de la Planquette - du Théron.
mas del Mas	Vallats de Vergues - du Lac.
Roucable	Vallats de Vargues - del Vert - du Rajal.
Comeiras	Vallats du Viala - de la Fabrègue - de Rébayral - de l'Hubac - de Lafont - de l'Ayrette - des Prats - de la Combe - du Bugadou - du Pas de la Clède - del Malpas et de l'Hubac - le Trévezel.
le Mourié	Vallats du Bouge - du Rieu ou de la Combe.

Cassanas	Le Crouzoulou - Vallats du Four de Lafont - de Christophe - du Dévezet - de Prat Pradarel - du Prat de Cazal - du Cabanial - de Mélix - de Jouan ou de Prat Fourcat - de Comingué.
Lagrinié	Le Crouzoulou - Vallats de la Guerre - de la Pise - du Coderc - de la Combe.
la Rouvière	Le Crouzoulou - Vallats du Four - del Séquio - des Campagnols - de Prat Combet - de Camp Roux - du Couderc.
le Montet	Vallats du Montet - de Muzerque - de Pradals - des Angles.
Prunaret	Vallats de Lafont - de la Devèze - de Belle Ombre - de Pradals - de Combe de Gout - de la Grémouze - « qui-descend de Pradinas ».
Prat-Lac	Vallats de Prat Lac - de la Devèze.
le Mazet	Vallat de la Bouffie.
Malpertus	Vallats du Four - de Fourgilhou - del Bouge.
Laupies	Vallats des Touviers - de Beaucouzé - de la Rouquette - de Rével - de Cazal Bion - de Pradines - de Castor - de l'Alespi.
Laupiettes	Vallats de Lafont - de la Boual - de l'Anglade - de las Canals - de l'Espinassièyre - de Pissadonne.
le Voulou	Vallat de Combescure.
la Palouterié	Vallats de Rapelin - de Ginestoux.
lous Caumels	Vallat de Faubels.
Fabret	Vallat de Fabret.

Quelques autres ruisseaux qui descendent de la montagne de Dourbie ne sont pas cités, particulièrement ceux qui coulent dans les tènements et forêts appartenant au seigneur de Roquefeuil, par exemple :

- les vallats de Ressonon, Caud, du Camp de Tuset, des Gardies, du Lingas, de Monsieur, de la Plaine, de la mate Finieyral, de Lascours, etc.

- le ruisseau du Sagnas, qui coule sur la rive droite de la Dourbie.

Il est aussi possible que ces ruisseaux aient porté un autre nom lors de l'établissement du compoix.

Les métiers des habitants de Dourbie

L'enclavement et l'isolement de la communauté de Dourbie ne lui permettait pas d'avoir des corps de métiers trop techniques, administratifs ou commerciaux. Les métiers qui s'y exerçaient étaient ceux nécessaires au fonctionnement d'une économie rurale et autarcique; ils se rapportent principalement au travail de la terre. La plupart de ces métiers « de l'art » étaient complémentaires de celui de travailleur de terre. Ils permettaient d'apporter un supplément indispensable au faible revenu familial.

Noms des métiers

Ménager, rentier, fermier
travailleur
brassier
valet
berger
servante
chasseur

Tisserand de cadis
facturier de cadis
faiseur de toile
peigneur de laine
tailleur d'habit

Maréchal ferrant
Maréchal à forge
serrurier
maçon
menuisier
scieur de bois, de long
cordonnier
faiseur de sabots
hoste, aubergiste
colporteur, routier, muletier
marchand
meunier
régent d'école
notaire

Mesurage, arpentement et évaluation des propriétés

Durant l’Ancien Régime, le système de mesures n’était pas unifié dans le royaume; aussi, les unités de mesures étaient très différentes d’une province à l’autre et, d’un lieu à un autre, elles n’avaient pas la même valeur ni parfois la même appellation.

Il faudra attendre plusieurs décennies après la Révolution pour que le système métrique soit effectivement adopté par les paysans.

A Dourbie, on utilisait la mesure dite *mesure de Dourbie*, qui était celle de Montpellier.

Unités de mesures citées dans le compoix

Mesures de longueur	cane	1,987 m (soit 2 mètres environ)
	pan	0,25 m (1/18 de cane)
	pouce	0,32 m
Mesures de surface	cane ²	4 m ²
	pan ²	0,0625 m ² (1/64 de cane)
	dextre ²	16,666 m ² (soit 4 canes ²)
	cétééré	19,976 ares (soit 20 ares environ)
	100 dextres ²	1666 m ² ou une journée de pré à faucher
	30 dextres ²	500 m ²
Mesures de contenance (grains)	cestier	4 cartes ou 6 dl ou 60 litres
	carte	4 boisseaux ou 15 litres
	boisseau	3,75 litres
Unités monétaires	livre tournois	20 sols
	sol	12 deniers
	denier	2 mailles
	maille	½ denier

En guise de conclusion

Cette étude du compoix de Dourbie n'a pas permis d'établir l'importance des propriétés ni leur valeur agricole car la superficie d'un grand nombre de parcelles n'est pas connue, en raison de leur situation sur des terrains accidentés et parsemés de rochers.

De même, on ne peut déterminer le nombre exact de propriétaires ni la valeur de leur fonds. Si les parcelles figurent au nom de ceux qui les mettent en valeur et en supportent la taille, il n'empêche qu'elles peuvent appartenir à tout autre personne, noble ou roturière, qui les concède par bail emphytéotique ou en locaterie à temps.

Dans l'ensemble, les terroirs de Dourbie sont pauvres, peu fertiles et souvent difficiles d'accès. On y cultive principalement du seigle et très peu de froment (sur le seul terroir de Coméiras). Les productions céréalières de la paroisse étaient insuffisantes pour assurer la subsistance des habitants et de leur cheptel.

L'importance des châtaigneraies suppléait bénéfiquement à cette insuffisance, mais les années de calamité agricole due aux intempéries étaient dramatiques pour les habitants qui, bien souvent, éprouvaient des difficultés à payer la taille de leur fonds ainsi que les autres impositions et droits seigneuriaux.

Le compoix – inventaire quasi général des biens fonciers de la communauté – même s'il contient quelques imperfections ou souffre de quelques insuffisances d'explications, n'en demeure pas moins un témoin authentique et relativement précis d'un terroir qui a été modelé dès les XIe et XIIe siècles et n'a guère varié au cours des siècles suivants.
